



TAXE D'APPRENTISSAGE

SOYEZ ACTEUR

*Participez à la réussite
de vos futurs talents*

SOUTENEZ-NOUS !



Faculté de droit
et des sciences politiques
Pôle Sociétés

Nantes Université

Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques ?

Le versement de votre taxe d'apprentissage permet à la Faculté de continuer à améliorer les conditions de travail de ses étudiants et de ses enseignants, notamment à travers la modernisation de ses salles, l'achat de matériel audiovisuel et de fonds documentaires...

Votre soutien contribue également à développer le lien entre nos étudiants et le monde professionnel avec l'organisation du Forum des métiers, l'intervention de conférenciers...

Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

1. Connectez-vous avec les identifiants Net-Entreprises sur SOLTéA : www.soltea.education.gouv.fr entre le 27 mai et le 4 octobre 2024.

2. Retrouvez facilement l'établissement sur SOLTéA avec :

Nom **Droit et Sciences Politiques**

Numéro de SIRET **13002974700016**

Code UAI **0441511D**

3. Convertissez la somme à nous affecter en % et indiquez-la.

4. Validez votre choix.

Sans cette démarche pour attribuer votre taxe à notre établissement, elle ne nous sera pas versée.

Faculté de Droit et des Sciences Politiques
Chemin de la Censive du Tertre - BP 81307
44313 Nantes cedex 3
www.droit.univ-nantes.fr

Emmanuelle Beauflis
02 40 14 16 92
relations.entreprises.droit@univ-nantes.fr

